



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	15/07/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, D ENJARLAN, Jean-Philippe BERSIA , N THEILLOUT Gisèle VAUQUOY M GILLET JF CHARRAT
Absents	J GUERARD, DAMIEN LUCE, F PAYAN, E BOURASSEAU, F BUISSON, S BLANC
Procurations	S LIZANO à N THEILLOUT, F PIEULLE IKHLEF à G VAUQUOY, D DUVAL à G ROGIER, C BEAUDUEN à JF CHARRAT
Quorum	9 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h04
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal		
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 14/06/2025		
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :		
Dossier n°2	Subventions aux associations 2025		
Débat		Montant demandé	Montant proposé
	ASSOCIATIONS VERDIEROISES		
	Association patrimoine	500€	500
	Tir à l'arc	500€	500
	Foyer Rural	2000€	1200€
	Fleurs et saveurs	3000€	En attente
	Bravadeurs verdierois	1800€	1200
	La Verdrière Country club	300€	300
	Eclaireuses et éclaireurs de la Nature	820€	Se retire
	Club st Roch	500€	500
	tennis		suspendu
	Total		
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES		Montant proposé
	Radio Verdon	200€	200
	Graines de parents	1000€	refus
	Amicale des sapeurs pompiers de Ginasservis	1000€	refus
	Prévention routière	800€	refus
Pays et gens du verdon	300€	refus	



Total		
<p>Foyer rural G ROGIER informe que pour l'anniversaire des 60 ans est une animation particulière propre à l'association. Il a été précisé que la commune participée à la logistique. Il avait été demandé qu'il y ait une mention sur leur support de communication que la commune participait J P BERSIA 1200€ pour la fête et 800€ pour le reste. E FERRIER informe que si la demande n'est pas JF CHARRAT il avait été noté lors de la commission, le foyer organise beaucoup d'animation pour la commune JP BERSIA c'est d'accord pour les 800€ mais attribué 1200€ pour une fête ce n'est pas le but car ça pourrait créer un précédent et c'est défavorable pour les autres associations. G VAUQUOY dit qu'elle serait d'accord pour participer mais pour 200€ ça semble raisonnable JP BERSIA pense qu'il faut être équitable avec les autres associations, G ROGIER explique que pour CAMFIT on a participé à hauteur de 250€ pour un DJ D ENJARLAN informe que pour le club st roch la commune avait participé pour le bus pour leur 25 ans. G VAUQUOY explique que pour les 50 ans tout c'est fait en interne, il faut penser à faire une participation G ROGIER après débat propose 1200€ : 800€ pour les équipements et 400€ pour l'anniversaire :</p>		
<p>VOTE : Pour : Contre abstention 1 JF CHARRAT + 1 POUVOIR C BEAUDUEN</p>		
<p>Fleur et saveur :G ROGIER demande où se situe les ateliers culinaires E FERRIER explique que les ateliers se font dans la salle et non dans la cuisine. Ils voulaient prendre des plaques inductions branchées à des prises différentes D ENJARLAN informe que c'est pas possible car il n'y a que la cuisine qui est équipée avec une porte anti feu JP BERSIA est ce qu'on autorise l'activité culinaire dans la salle, est ce que le lino est adapté ? les tables peuvent elles supporter ces équipements chauffants ? E FERRIER explique qu'au début les personnes regardaient faire la démonstration et chacun pouvait cuisiner à tour de rôle. Aujourd'hui la personne qui s'occupe de cet atelier souhaite que tout le monde cuisine. JF CHARRAT il y a 2 sujets : la subvention et l'utilisation de la salle : l'utilisation de la salle dans ces conditions n'est pas possible, S FERRIER explique que s'ils attendent un montant alors qu'ils pensent avoir la salle G ROGIER informe qu'on suspend la demande et on convoque la présidente</p>		



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<p>Bravadeurs :G ROGIER explique qu'ils souhaitent développer leurs activités avec les fifres Devis : 1863€ de matériels Proposition d'enlever les pistolets car ils ont les mousquets et les tromblons L'entretien est effectué par la commune 1125€ JP BERSIA pense qu'il faut encourager cette association car ils sont jeunes, et fait partie des traditions provençales 1200€</p>
<p>Vote accord à l'unanimité</p>
<p>Country : G VAUQUOY dit qu'elle n'a fourni qu'un devis pour de l'animation 300€ pour le fonctionnement</p>
<p>Vote Accord à l'unanimité</p>
<p>Graine de parents : E FERRIER explique que la demande n'est pas assez précise sur les actions menées sur la Verdrière.</p>
<p>VOTE Contre à l'unanimité</p>
<p>Amicale des sapeurs pompiers : G ROGIER explique que la commission a rejeté la demande</p>
<p>Vote Contre 7 + 4 pouvoirs Abstention 2 E FERRIER ET S FERRIER</p>
<p>Prevention routière G ROGIER explique que la commission a rejeté la demande</p>
<p>Vote Contre à l'unanimité</p>
<p>Pays et gens du verdon G ROGIER explique que c'est pour éditer une revue. Ils sont situés à Comps</p>
<p>Vote Contre à l'unanimité</p>
<p>Tennis club : G ROGIER explique que l'activité du tennis a été reprise par la commune depuis le 15/06 à la demande de la fédération. La commune serait habilitée comme une association. La subvention 2024 n'avait pas été attribuée</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>L'association a tourné avec la subvention 2023 Cette année pour clôturer, ils nous demandent une subvention JF CHARRAT dit que ce n'est pas à la commune de compenser la mauvaise gestion du club. G ROGIER explique que soit on reprend le professeur de tennis soit non JF CHARRAT demande si la commune souhaite reprendre l'activité du tennis et si elle la redonne au Foyer G ROGIER dit que l'école de tennis sera reprise pas la commune et ne sera pas redonné au foyer rural. JP BERSIA pense qu'il faut redynamiser l'activité G ROGIER propose de suspendre la décision</p>				
Dossier n°3	Aides exceptionnelles aux commerçants				
Débat	<p>G ROGIER explique que la route s'est effondrée le 12/03/2025 M GILLET et D ENJARLAN sortent à 19h17 La semaine dernière le Département a annoncé qu'ils n'aideraient pas les commerçants M GILLET et D ENJARLAN reviennent à 19h18 Le food a perdu au mois de mai 58% de leur activité E FERRIER informe que les filles du verdon ont mobilisé 2 places pour rester fermer, on ne peut pas faire de chiffres d'affaires si on est fermé. JF CHARRAT explique que si ouvrir coûte plus cher que de rester fermer, il faut comprendre qu'elle peut souhaiter rester fermer. E FERRIER salue le courage de tous les autres commerçants qui ont ouvert tous les jours ne sachant pas s'ils allaient G ROGIER explique que les filles du verdon ont perdu 72% au mois de mai Café des sports 16.8% La pizzeria ils nous ont donné qu'un prévisionnel donc c'est difficile de s'appuyer sur des données prévisionnelles.</p> <p>JF CHARRAT demande si le boucher a fait un dossier G ROGIER explique que non et qu'il a ouvert une 3^{ème} boucherie Pour le food les filles du verdon et le café des sports 600€ par mois sur 4 mois soit 2400€ par commerce</p> <table border="1"><tr><td>PURA VIDA (LE FOOD)</td><td>Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :</td></tr><tr><td>CHEZ LES FILLES DU VERDON</td><td>Pour : 3 G ROGIER G VAUQUOY JF CHARRAT + 3 pouvoirs D DUVAL F PIEULLE</td></tr></table>	PURA VIDA (LE FOOD)	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :	CHEZ LES FILLES DU VERDON	Pour : 3 G ROGIER G VAUQUOY JF CHARRAT + 3 pouvoirs D DUVAL F PIEULLE
PURA VIDA (LE FOOD)	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :				
CHEZ LES FILLES DU VERDON	Pour : 3 G ROGIER G VAUQUOY JF CHARRAT + 3 pouvoirs D DUVAL F PIEULLE				



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

		IKHLEF C BEAUDUEN Contre : 2 E FERRIER D ENJARLAN Abstentions : 3 JP BERSIA M GILLET N THEILLOUT +1 pouvoir S LIZANO
	CAFE DES SPORTS LEBEAU CHRISTIANE	Pour : 11 Contre : Abstentions :1 N THEILLOUT + 1 pouvoir S LIZANO
	PIZZA MAZZUCHI	JP BERSIA NE PARTICIPE PAS AU VOTE LE POUVOIR DE S LIZANO N'EST PAS PRIS EN COMPTE Pour : 10 Contre : Abstention : 1 E FERRIER
	<p>Boulangerie G ROGIER explique que pour l'aide exceptionnelle le boulanger demande que l'indexation ne soit pas faite sur les 2 années On n'appliquerait pas l'indexation de 5 % sur le chiffre d'affaire l'aide serait de 1000€ JP BERSIA demande s'il a fourni les documents G ROGIER dit que non JF CHARRAT dit qu'on peut attendre le bilan G ROGIER suspend la décision</p>	
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :	
Dossier n°4	Subvention conseil départemental 2025	
Débat	<p>G ROGIER informe le conseil qu'un dossier de demande de subvention a été faite pour la réhabilitation des tranches 2 et 3 de la piscine, du pas de tir à l'arc, de l'isolation et chauffage de la salle Fontvieille l'aménagement autour de la salle et du tennis Demande de 436275.77€</p>	
Vote	Pour : à l'unanimité Contre Abstentions :	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°5	Création d'un poste de policier municipal 35/35
Débat	<p>G ROGIER explique que la policière municipale est en maladie depuis plusieurs mois. Prendre un contractuel n'est pas possible</p> <p>JF CHARRAT demande si on ne peut pas prendre un asvp car si on crée un poste et qu'elle revient il y aura 2 policiers</p> <p>G ROGIER explique qu'on souhaitait gagner du temps en créant ce poste dans le cas où elle ne serait plus apte</p> <p>JP BERSIA demande si une simulation de rémunération a été effectuée</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- Médecin : S FERRIER informe qu'une nouvelle approche a été faite avec un consultant, on s'est rapproché des communes qui ont déjà travaillé avec eux nous ont dit qu'un délai de 3 mois s'est écoulé. Le cabinet roumain est toujours présent. Il y a des contrats d'engagement où on s'engage à payer une certaine somme dès qu'ils auront trouvé un médecin et qu'il sera installé. Il est bien spécifié que nous cherchons un médecin libéral, étant dans une zone FRR le médecin reçoit 50 000€ par l'état. Le consultant nous coûtera 20 000€. Il n'y a pas d'exclusivité.- Ostéopathe : S FERRIER informe qu'une ostéopathe a commencé aujourd'hui- Travaux : JP BERSIA informe que les travaux de voirie sont en cours de réception. On a fait l'acquisition d'une épareuse reconditionnée. Aujourd'hui il y a eu les essais. La base de loisirs suit son cours, il y a eu des travaux complémentaires : clôtures, les sangliers sont venus et ont saccagé l'arrosage, le tir à l'arc est en cours de réaménagement. Mur de l'école a été fait par Gandolfi, et il consolide le mur de la rue paradis.- Cimetière : G ROGIER explique que l'extension serait probablement côté Fontvieille. JP BERSIA informe qu'il y a eu les façades de faites ainsi que les tuiles.- Hubac D ENJARLAN informe que ça avance, la maison butonnée et le garage au-dessus vont être démolis. L'aménagement va être discuté. Un levé topo est en cours. Il y aura 2 restanques avec un mur de soutènement avec une préconisation de micro pieux. JF CHARRAT demande si une estimation financière a été faite. G ROGIER dit que l'estimation est en cours, la première estimation est d'environ 120 000€- Ecole : G ROGIER explique que la construction du préau de



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/07/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>l'école nécessite aussi des micros pieux</p> <ul style="list-style-type: none">- La fête du chien est annulée : il semblerait que c'est à cause des travaux. Lors de notre entrevue nous avons bien dit que les travaux n'empêchent pas les évènements. Il y avait la place. Mais c'est sa décision.- Chemin de la motte : JF CHARRAT demande où en est la situation. G ROGIER explique que la situation va se terminer devant le tribunal administratif. Une demande de document a été faite, rien n'a été transmis. Le chemin de la Motte de l'autre côté qui sort à l'américaine est bloqué, les véhicules ne passent pas. Il faut voir d'élaguer les arbres et voir si les murs ne sont pas sur le domaine public.
--	--

PV arrêté le 15/07/2025 à 20h30

Gilles ROGIER

Le Maire

Gisèle VAUQUOY

Le secrétaire de séance

